

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 27 septembre 2021

Délibération N°5 du 27 septembre 2021

Date de convocation
21.09.21

Etaient présents : (14)

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,
Pascal Ancelot, Agnès Corruble, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé,
Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 23

Etaient Excusés : (9)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Michel Ménager, Emmanuelle Duplessis Yaha
ayant donné délégation à Carole Dufils, Patrick Jouen ayant donné délégation à
Christine Delcroix, Mickaël Lefevre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Julien
Ménard ayant donné délégation à Agnès Corruble, Isabelle Normand ayant donné
délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique
Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul, Guy Sénécal ayant
donné délégation à Arlette Vivet.

Secrétaire de séance : Véronique Obin

Budget communal
Contrat de prêt CEN
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot,
Adjoint au Maire

Rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser un prêt pour la réalisation du programme
d'investissement.

Rappelle au conseil municipal la proposition faite par la Caisse d'Épargne Normandie dont les
caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 350 000 euros (trois cent cinquante mille euros)

Taux fixe proportionnel : 0.79%

Durée : 12 ans

Périodicité : trimestrielle

Échéance : constante

Commission d'engagement : 350€

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Épargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

- De réaliser auprès de La Caisse d'Épargne Normandie un contrat de Prêt pour un montant 350.000 €,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

La décision est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

